

L'œuvre de Robert Estienne et les dictionnaires de la Renaissance

Le *Dictionnaire français-latin* de Robert Estienne, premier grand dictionnaire dont la nomenclature portait des mots français (et non des mots latins), parut en 1539, l'année même où l'ordonnance de Villers-Cotterêts imposait le français dans tous les actes administratifs. Une seconde édition de ce *Dictionnaire*, complétée par de nombreux ajouts, vit le jour en 1549, lorsque Du Bellay publia sa *Défense et illustration de la langue française*. C'était aussi la première fois qu'un ouvrage portait ce nom français de « dictionnaire », traduction du latin médiéval *dictionarium*, qui désignait un recueil contenant une ample collection de mots ou *dictiones*. Ces coïncidences ont une importante signification historique, mais ne marquent toutefois pas une brutale rupture.

S'il existait, avant le XVI^e siècle, une littérature lexicographique, elle était surtout consacrée à la langue latine et rédigée en latin. Elle comprenait des glossaires, regroupant de brefs commentaires (ou « gloses ») destinés à éclairer des mots difficiles ou qui n'étaient plus compris, et des « dictionnaires » comme le célèbre *Catholicon* de Giovanni Balbi de Gênes (1286), dont le nom grec soulignait le caractère universel. Il servit de modèle jusqu'à la Renaissance qui en connut plusieurs réimpressions. Cependant, dès la fin du XIII^e siècle, en Angleterre, où le français commençait à régresser tout en restant une langue de prestige, des manuels furent composés pour l'enseigner comme langue seconde à des clercs, des nobles, des voyageurs ou des commerçants. On dressa notamment des listes de vocabulaire, les *nominalia*. Cette entreprise lexicographique aboutit au XVI^e siècle à l'ouvrage le plus remarquable dans ce domaine, *L'Esclaircissement de la langue française* de Palsgrave (1530), qui, avec ses 20 000 entrées, classées selon la nature des mots (substantifs, adjectifs, verbes, etc.), est « le plus long dictionnaire anglais-français composé jusqu'alors » ; il a notamment le mérite de souvent donner un terme « avec les contextes et constructions dans lesquels il s'inscrit »¹.

D'autre part, en France, les grammairiens, qui ne pouvaient plus ignorer totalement la langue maternelle des enfants pour leur expliquer la morphologie et la syntaxe latines, en vinrent aussi à s'intéresser au français. A partir du XIV^e siècle, dans les lexiques alphabétiques, souvent inspirés du *Catholicon*, on commença à ajouter à l'explication d'un mot latin par le latin son équivalent français, voire une glose française. Ce fut le cas de l'*Aalma* (XIV^e siècle), ainsi nommé d'après son premier mot, ou du *Dictionnaire* de Firmin Le Ver (1440). Ces ouvrages bilingues continuèrent toutefois à donner la priorité au latin, le français ne servant que d'auxiliaire. Mais, des

¹ Geneviève Clerico, in Jacques Chaurand, *Nouvelle Histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999, p. 209

traducteurs, comme Pierre Bersuire et Nicole Oresme, introduisirent dans leurs ouvrages des lexiques définissant les mots français savants qu'ils avaient créés (par exemple, *abnegation*, *democratiser*, *rebeller* pour Oresme). Et, dans la même période, trois manuscrits témoignent d'une inversion de l'ordre latin-français. Le lexique du manuscrit H 236 de Montpellier (XIV^e siècle), qui est d'abord un dictionnaire latin-français, comporte en ajout dans ses marges un index français-latin, alors que les deux autres manuscrits (XV^e siècle)² donnent d'emblée la première place aux mots français. Ainsi commença à se constituer un corpus lexicographique français.

Les voyages à travers l'Europe, la nécessité de plus en plus grande, pour les commerçants et voyageurs, d'apprendre diverses langues vivantes, mais aussi la curiosité intellectuelle des érudits favorisèrent au XVI^e siècle la multiplication de dictionnaires plurilingues, mais conservant le latin comme langue d'entrée. L'ouvrage le plus connu est celui de l'Italien Ambrogio Calepino (1440-1510), qui publia en 1502 des *Cornucopiæ* ou « Cornes d'abondance » fournissant un répertoire alphabétique de vocabulaire latin avec ses équivalences grecques. On y introduisit ensuite des langues vernaculaires et ce *Dictionnaire polyglotte* fut continué et désigné sous le nom de *Calepin* en France³. Il se diffusa dans toute l'Europe au cours du XVI^e siècle et servit de modèle à d'autres dictionnaires plurilingues. En même temps, il s'enrichissait de nouvelles langues à chaque réédition : cinq langues en 1545 (latin, grec, italien, espagnol, français) auxquelles s'ajoutèrent l'allemand en 1568, l'hébreu et le flamand en 1570, l'anglais en 1581, le polonais et le hongrois en 1585. Parmi les nombreux autres ouvrages plurilingues, on peut retenir le *Vocabulaire* de Noël de Berlaimont (cinq langues en 1526) qui fut réédité plusieurs fois, le *Dictionnaire des huit langaiges* (grec, latin, flamand, français, espagnol, italien, anglais et allemand), publié en 1546 et dont les mots sont classés par thèmes (Dieu, saints, villes, jardin et fruits, etc.), ou encore le *Thesaurus* de Guillaume Morel (latin-grec-français) en 1558 et réédité en 1573, 1578, etc. Quant aux dictionnaires bilingues français-langues vivantes, ils ne furent souvent entrepris qu'à partir des ouvrages plurilingues à entrées latines : d'après Bernard Quémada⁴, les premiers bilingues français-espagnol et français-italien parurent respectivement en 1565 et en 1578, alors que les lexiques espagnol et italien étaient déjà répertoriés, le premier dans quatre ouvrages plurilingues et le second dans neuf.

Si la nomenclature de ces ouvrages est abondante et, parfois, dans les dictionnaires plurilingues, le nombre de langues important, comme nous venons de le voir, les articles sont brefs : assez souvent ils mettent seulement en regard du mot vedette ses équivalents dans les autres

2 Ms. Paris BNF, lat. 7684 et mss 497-498 de Saint-Aubin d'Angers, B. M. Angers.

3Le Calepin, comme on dit aujourd'hui le Larousse, le Robert. Devenu nom commun, « calepin » prit progressivement le sens de « recueil de notes », puis de « petit carnet ».

4 *Les Dictionnaires du français moderne 1539-1863*, Paris, Didier, 1968, p. 47.

langues. On parlait en effet du principe qu'à chaque mot dans une langue devait en correspondre un dans les autres langues. Et, lorsque ces ouvrages accordent la priorité à la langue latine, la partie française dépend évidemment des choix faits en latin. Ainsi témoignent-ils peu de l'usage de leur temps, conservant des mots obsolètes et omettant des termes techniques nouveaux. Ils ont toutefois le mérite de confronter plusieurs langues, vivantes ou anciennes.

C'est dans ce mouvement général que parurent les dictionnaires de Robert Estienne (1503-1559). Cet imprimeur et érudit, à qui l'on avait demandé de réimprimer le Calepin, préféra entreprendre lui-même un nouvel ouvrage ; c'est ainsi qu'il publia d'abord un dictionnaire de latin, le *Latinæ linguæ Thesaurus*, en 1531, qu'il réédita en 1536 et 1543 sous une forme plus élaborée. Il s'attacha à la qualité de la langue et, pour fonder significations et usages grammaticaux, il emprunta ses citations aux œuvres des grands auteurs latins classiques, et non plus aux textes médiévaux. Son ouvrage était évidemment destiné aux érudits. Mais il eut déjà en 1531 l'idée d'élargir son public et d'introduire des commentaires français pour rendre son dictionnaire plus accessible. Comme l'indique la mention *Cum Gallica fere interpretatione* de la première édition, que ne comportent pas les suivantes, des équivalences et explications, souvent brèves, furent ajoutées en français dans environ deux tiers des alinéas. Quelquefois le commentaire français est plus développé, comme dans l'article suivant :

Discepto, disceptas, disceptare, Disputare, contendere, discordare, Se débattre daucune chose avec ung autre, agiter quelque matiere, et la traicter pour savoir que c'est, ou quil en est de faire. Sallust. in Jugurtha [suit la citation latine de Salluste, Jugurtha, XI, 2].

Le mot vedette latin (*discepto*) est suivi d'indications sur sa conjugaison, puis de trois synonymes ; ensuite viennent plusieurs locutions françaises commentant le sens de ce verbe. L'article se termine sur une référence à l'œuvre d'un auteur classique, le *Jugurtha* de Salluste, et la citation du passage qui illustre un emploi de *discepto*.

Dans l'édition de 1536⁵, pour répondre aux critiques de certains lecteurs érudits et lever l'ambiguïté de la première édition qui prétendait s'adresser à eux, tout en se faisant accessible à tous, savants ou non (*docti pariter et indocti*), R. Estienne réduisit la part du français. Dans un échantillon (*Aba-Abl, Aca*) établi par T. R. Wooldridge⁶, le nombre de mots français passe de 787 dans l'édition de 1531 à 639 dans celle de 1536 (pour, respectivement, 3377 et 8947 mots latins). Et en 1543 le *Thesaurus* devint un dictionnaire latin monolingue réservé aux gens de *hault sçavoir*, comme le précise la préface du *Dictionnaire françoislatin* de 1539. Il ne comportait plus de définitions ni d'équivalences en français, mais la nomenclature latine était bien plus abondante et de

⁵ La B. M. d'Angers en possède un exemplaire : Fonds Patr. BL 0217.

⁶ *Les Débuts de la lexicographie française, Estienne, Nicot et le Thrésor de la langue françoise (1606)*, Toronto, University of Toronto Press, 1978, p. 22.

nombreuses citations étaient introduites pour illustrer acceptions et constructions des mots. Il marque le début de la lexicographie latine moderne.

R. Estienne n'avait pas renoncé pour autant à son entreprise de lexicographie française : en 1538, à partir du *Thesaurus*, il avait publié un véritable dictionnaire bilingue, le *Dictionarium Latinogallicum*, dans lequel le français occupait une place plus importante. Si l'on revient à l'échantillon retenu par T. R. Wooldridge, on observe que le nombre de mots français a presque triplé par rapport au *Thesaurus* de 1531 (il passe de 787 à 1423), alors que le nombre de mots latins a très sensiblement diminué, régressant de 3377 à 1843. Reprenons, dans ce dictionnaire latin-français, le même mot vedette, *discepto*, que dans le *Thesaurus* de 1531 :

Discepto, disceptas, disceptare, Debatre de quelque different et adviser les raisons d'un coste et d'autre [suivent onze locutions latines dont six sont traduites en français, avec une seule référence à un auteur, Pline].

Nous constatons que les indications sur la conjugaison du verbe latin sont conservées, mais que les synonymes latins ont disparu. L'équivalence en français, plus concise, a gagné en netteté et la graphie s'est modernisée avec l'emploi de l'apostrophe pour la préposition *de* élidée (*d'un coste* ; *d'autre*, au lieu de *daucune chose* ; *quil* dans le *Thesaurus*). La moitié des locutions latines sont traduites. Enfin, une référence à un auteur latin est donnée, ce qui est exceptionnel. Dans l'édition de 1546 de ce *Dictionarium*, qualifié dans son titre de *multo locupletius* (« beaucoup plus riche »), la même entrée comporte seize citations et la mention abrégée de leurs sources est réintroduite (Salluste, Cicéron, Tite-Live, Pline, etc.). Le latin constituait donc toujours un modèle mais, en faisant correspondre aux mots et locutions latins des équivalents français, cet ouvrage permettait de montrer la capacité du français à rendre compte du patrimoine antique et son assez grande richesse lexicale, même si Estienne reconnaissait, dans la préface de 1538, avoir eu des difficultés pour tout traduire. L'édition de 1546, dans laquelle le nombre de mots français a encore augmenté (2175 pour l'échantillon cité plus haut), pouvait même passer pour savante puisque, depuis 1542, existait en parallèle un dictionnaire élémentaire que Robert Estienne destinait aux enfants, comme l'indique son titre, *Dictionariolum puerorum*.

Mais l'imprimeur humaniste s'était déjà lancé dans une nouvelle entreprise en inversant son dictionnaire latin-français pour donner cette fois la première place à la langue française, qui était donc jugée digne désormais de donner accès à l'étude du latin. En 1539, il avait, en effet, publié le *Dictionnaire Françoislatin contenant les motz et manieres de parler François, tournez en Latin*. Si l'on y consulte l'entrée « Debatre. Debat », on retrouve, sous une forme inversée, l'alinéa cité plus haut du *Dictionarium Latinogallicum* de 1538, correspondant au verbe vedette *discepto*, avec,

toutefois, l'ajout d'un second équivalent latin :

*Debatre de quelque different, et adviser les raisons d'ung coste et d'autre, Disceptare,
Cernere de variis rebus.*

Cependant le nouvel article ne comporte plus les citations latines, ni leurs références, et les locutions que nous venons de citer ne constituent que le deuxième des dix-neuf alinéas consacrés à la phraséologie du verbe *debatre* et à ses équivalents latins. Les dix-huit autres alinéas ne sont cependant pas des nouveautés, ils représentent l'inversion d'autres articles du *Dictionarium Latinogallicum* dans lesquels *debatre* traduisait un autre mot vedette latin (*certo, disputo, disserto, etc.*).

S'il donne la priorité au français, Robert Estienne, dans sa préface, ne se fixe pourtant comme objectif que l'étude du latin. En effet, il veut être utile à « la jeunesse française, qui est sur son commencement et bachelage de littérature » et qui a besoin d'être aidée pour « passer par les destroitcz de la langue latine »⁷. Alors que le *Thesaurus* s'adressait aux érudits, il déclare avoir fait deux livres pour les étudiants, le dictionnaire de version qu'est le *Dictionarium Latinogallicum* de 1538 et le dictionnaire de thème, « cestuy cy qui va prenant les motz de la langue Française, les mettant apres en Latin ». Et de même qu'il avait conçu un abrégé du premier en 1542 pour les enfants, il en publia un de ce *Dictionnaire françoislatin* en 1544, intitulé *Les Motz François selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault escrire, tournez en Latin pour les enfants*.

En 1549, R. Estienne donna une nouvelle édition de son *Dictionnaire françoislatin*, sensiblement augmentée puisque l'on passe de 9 000 à 13 000 entrées. Dans cette édition, l'auteur ajoute des termes géographiques, juridiques, des explications étymologiques pour « la plupart des mots difficiles » ou empruntés à d'autres langues et passés dans l'usage français, des mots et locutions latins empruntés à Guillaume Budé et plusieurs appendices : une nomenclature de la vénerie, une autre de la fauconnerie, deux extraits d'ouvrages de G. Budé, l'un du *De Venatione (De la chasse)*, l'autre, plus bref, du *De Aucupio (De la chasse aux oiseaux)*, enfin une liste de mots omis. Cependant Estienne reconnaît, dans la préface, que pour certains mots français il n'a pas « trouvé es autheurs mots latins [cor]respondans ». Aussi fait-il appel à son lecteur pour combler ce qu'il considère « comme une lacune dans son propre savoir, mais qui n'est au fond que la reconnaissance de l'irréductibilité du fonds français au fonds latin »⁸. Outre des exclamations ou interjections, ces mots sans traduction latine sont notamment des termes de la vie agricole sans équivalence dans le lexique de Virgile ou de Pline, parce qu'ils rendent compte de réalités nouvelles. Mais Estienne fait également appel à la collaboration de son lecteur pour compléter l'inventaire du vocabulaire français en cherchant « es Rommans et bons autheurs François ».

Toutefois Robert Estienne ne s'en tient pas là. A la fin de sa préface de 1549, il situe sa

⁷ *Bachelage* : apprentissage ; *destroitcz* : détroits, c'est-à-dire difficultés.

⁸ Geneviève Clerico, *op. cit.*, p. 210.

nouvelle édition du *Dictionnaire françoislatin* dans une plus vaste perspective que celle d'aider les clercs dans leur étude du latin. Cet ouvrage n'est que « commencement », première étape d'une entreprise qui ne se réalisera qu'avec la collaboration de tous ceux qui s'attacheront à examiner « ce que et eux et autres lisent ou parlent », c'est-à-dire l'usage de la langue française, afin d'établir « certaines reigles tant pour l'intelligence des mots⁹, que pour la droicte escripture d'iceulx », comme l'ont fait en leur temps Grecs et Latins. Dans sa dédicace de 1564, Jean Dupuys, imprimeur et beau-frère de Robert Estienne, souligne que, dès sa première édition, ce dictionnaire, pourtant destiné aux études latines, a été très utile à la connaissance de la langue française. Bien plus, selon lui, il s'avère d'un grand secours aux étrangers « pour trouver sans grand ennuy ne peine l'explication et propre intelligence de tous mots », même les plus difficiles et éloignés de l'usage courant. Il tend donc à devenir un dictionnaire de la langue française. Après les rééditions de Jean Thierry (1564, 1565, 1572)¹⁰ et de Jean Dupuys (1573, 1584, 1585), Jean Nicot¹¹, qui avait augmenté le dictionnaire d'une nomenclature de la navigation en 1573, en assumait seul la responsabilité après la mort de J. Dupuys et contribua à le faire encore évoluer vers le statut de dictionnaire monolingue, comme le suggère le nouveau titre qu'il lui donna de *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, pour son édition posthume de 1606. Cependant l'ouvrage comportait encore des équivalents latins et il faudra attendre la fin du XVIIe siècle pour disposer d'un véritable dictionnaire monolingue.

Le XVIe siècle français se caractérise donc par l'abondance des publications de dictionnaires plurilingues ou bilingues. B. Quémada répertorie, entre 1539 et 1599, 140 titres d'ouvrages lexicographiques comportant au moins une partie française¹². Même si le latin ne s'efface pas, il cède la priorité au français dont la place grandit comme le souci d'en améliorer la connaissance, de fixer l'orthographe des mots et leurs acceptions. R. Estienne notamment fut, grâce à son œuvre remarquable, un pionnier de la lexicographie moderne, aussi bien française que latine.

Gérard Jacquin
Professeur émérite,
Université d'Angers

⁹ La compréhension des mots.

¹⁰ La B.M. d'Angers possède un exemplaire de 1564 et un de 1572 : Fonds Patr. BL 0227 et 0228.

¹¹ C'est le même J. Nicot (1530-1604) qui, lors d'une mission diplomatique au Portugal en 1560, en avait rapporté la plante du tabac.

¹² *Op. cit.*, p. 567 et sq.